



Rechercher sur le Web



Accueil

Finance



Personnaliser



La Tribune



Suivre

Afficher le profil

Mauvais temps pour la biodiversité aquatique... Les technocrates vont mettre nos rivières à sec!

Avis de Christian Lévêque - Hier à 10:26



53



Il existe depuis plusieurs années un conflit ouvert concernant la gestion de nos cours d'eau[1]. Des organisations écologistes et de pêche de loisir ont introduit lors du Grenelle de l'environnement le dogme de la continuité écologique des cours d'eau qui, d'après la loi, consiste à assurer la libre circulation des espèces et le transport des sédiments. Dans ce cadre, le législateur a prévu que les ouvrages en rivière soient gérés, entretenus et équipés afin de remplir ces obligations. Cependant, telle qu'elle a été mise en œuvre en France, la continuité écologique a surtout consisté à supprimer les seuils des moulins et les petits barrages pluriséculaires présents dans nos cours d'eau qualifiés « d'obstacles » à l'écoulement.

2



Vue du Rhône.
© Fournis par La Tribune

Les nombreux barrages sur le Rhône, de Lyon à la mer, sont des obstacles d'un autre ordre que les seuils des moulins. De même que les barrages qui assurent la protection des villes contre les crues à l'exemple des barrages réservoirs de la Seine. Et que dire du barrage de Serre-Ponçon qui régule les crues catastrophiques de la Durance, contribue à l'irrigation de la [Provence](#) et produit de l'électricité, tout en étant devenu un lieu touristique important pour l'économie de la région. En bref, on ne touche pas, et c'est logique, aux grands barrages qui ont des fonctions d'intérêt public mais qui sont aussi, comme c'est prouvé historiquement, à l'origine du déclin des poissons migrateurs.

On peut constater aujourd'hui, après une sécheresse estivale sévère mais qui n'a rien d'exceptionnel dans l'histoire, que là où des ouvrages patrimoniaux ont été détruits, les assecs ont été plus sévères. C'est ce que démontrent de nombreuses observations consignées dans un dossier établi par un collectif d'association de sauvegarde des moulins et du patrimoine[2]. Quand [l'assec](#) arrive dans une rivière sans réserve d'eau pouvant servir de refuge, la faune aquatique est décimée.

On parle d'écologie ou on fait de la tuyauterie ?

La fonction première d'un cours d'eau est d'évacuer les eaux de pluies. C'est ce que pensaient les ingénieurs hydrauliciens qui ont, dans le passé, rectifié, approfondi et chenalisé les cours d'eau pour éviter les inondations et faire de la rivière un drain é

2

protéger des personnes et des biens. Cette politique a été encouragée par les hygiénistes qui voyaient dans l'eau croupissante la source de bien des maladies. La démarche des ingénieurs répondait ainsi à une logique sectorielle autour d'objectifs sécuritaires. Ces mêmes ingénieurs aujourd'hui, confrontés à la difficulté de répondre aux exigences de restauration du bon état écologique de la directive européenne sur l'eau, ont réhabilité le raisonnement en silo des hygiénistes...

En effet, [la directive européenne sur l'eau \(DCE\)](#), qui a été élaborée par des technocrates et non par des scientifiques, exige le rétablissement d'un « bon état » écologique qui n'a jamais été défini scientifiquement mais qui relève d'une vision fixiste et normative de la nature. Pour les mouvements militants et chez certains gestionnaires, la référence ce sont des écosystèmes dits naturels c'est-à-dire, dans leur langage, non modifiés par les humains. Dans ce contexte, une rivière naturelle est donc une rivière qui serait débarrassée de tous les oripeaux de l'artificialisation. Seulement voilà, les systèmes fluviaux sont sensibles aux fluctuations climatiques qui ont beaucoup varié au cours du temps, et ils ont été aménagés, voire réaménagés depuis des millénaires pour des usages divers (navigation, source d'énergie, irrigation, etc.) et de nombreuses espèces ont été introduites pour la pêche ou l'aquaculture. En outre, une rivière dynamique divague à l'exemple de l'Ain, et a pu changer plusieurs fois de lit. C'est pourquoi plusieurs d'entre elles ont été endiguées pour sécuriser les biens et les personnes. Va-t-on aussi leur rendre leur liberté ? Dans le contexte de nature co-construite qui est le nôtre, le bon état d'un système écologique supposé vierge d'aménagements reste une fiction, soumise à l'appréciation de jugements subjectifs !

Le dogme de la continuité écologique des rivières qui vise à supprimer tous les obstacles à l'écoulement conduit ainsi à faire de la tuyauterie, pas de l'écologie, car les rivières naturelles dont rêvent certains militants écologistes et pêcheurs sportifs sont en réalité remplies d'obstacles tels que les embâcles[3], les éboulis, les barrages de castor, qui créent des habitats favorables à toute une faune aquatique qui ne vit pas en eau courante. On peut rappeler à ce sujet que les techniciens de rivière chargés de « nettoyer » les cours d'eau, c'est-à-dire supprimer les embâcles, ne font pas preuve d'une démarche particulièrement écologique.

Sans compter que les rivières non aménagées possédaient souvent des seuils « naturels » qui faisaient que le lit mineur était en réalité une succession de vasques qui servaient de refuge à la faune en période d'étiage. Mais beaucoup de ces seuils « naturels » ont été arasés au cours des siècles précédents pour faciliter la navigation et les écluses remplissent maintenant ce rôle...[4].

La destruction des seuils, des retenues et des zones humides qu'ils engendrent est d'autant plus problématique que le lit majeur du fleuve est maintenant réduit à sa plus simple expression, après avoir été colonisé par l'agriculture et l'urbanisme.

2

Dans ce lit majeur, on trouvait une diversité d'habitats aquatiques qui participaient au fonctionnement du système fluvial, dont des zones d'eau calme (les annexes fluviales) en connexion permanente ou temporaire avec le cours d'eau (continuité latérale). Les retenues et leurs canaux de diversion compensaient en partie cette perte. En bref, un cours d'eau « naturel », c'est un élément d'un bassin fluvial qui est en réalité une mosaïque de différents types de milieux (un écosystème), faite d'habitats diversifiés pour la flore et la faune ([5], [6]). Où trouver maintenant les biotopes d'eau calme nécessaires au cycle de certaines espèces dans la rivière-tuyau ?

Le pire est pour demain

La baisse envisagée de la pluviométrie par les climatologues laisse présager que de plus en plus des rivières connaîtront en métropole des périodes d'assec plus ou moins prolongées. Cette situation que l'on connaît déjà dans les cours d'eau du sud de l'Europe est appelée à s'étendre vers le nord[7]. Nous avons vu récemment lors de l'épisode de sécheresse, combien la situation des grands cours d'eau est fragile. Le citoyen doit savoir que le débit de la Seine à Paris est assuré en période estivale par des lâchers d'eau provenant des barrages réservoirs construits pour protéger Paris des crues. Quant aux débits de l'Allier et de la Loire, ils ont fait l'objet de soutien d'étiage par des lâchers d'eau des barrages de Naussac et Villerest respectivement[8]. Sans barrage, on pouvait craindre l'assec.

Dans le Chatillonnais, l'effacement des seuils a drastiquement abaissé la ligne d'eau du cours, asséchant les cours annexes (bras « morts », canaux, fossés, étangs...) dont le rôle hydraulique était la recharge de la nappe superficielle assurant le débit de base en étiage comme l'a démontré un remarquable ouvrage au titre évocateur[9].

La politique de la continuité écologique ne s'intéresse pas en réalité à la biodiversité aquatique mais a pris pour référence les seuls poissons migrateurs qui intéressent certains pêcheurs, mais ne représentent qu'eux-mêmes, pas la biodiversité aquatique. Sous couvert d'écologie, c'est en réalité une tentative d'appropriation de l'espace public par une catégorie de citoyens qui pense avant tout à leur intérêt particulier.

Le gouvernement a bien cherché à diverses reprises de calmer le jeu entre les militants écologiques, les services de l'Etat et les associations de protection des moulins et du patrimoine. Après discussion devant le Parlement, une loi du 22 août 2021 a même interdit les destructions des seuils au nom de la continuité écologique. Las, les agences de l'eau sous tutelle du ministère de l'Environnement, où les ONG environnementales font la loi, continuent en toute illégalité et en connivence avec des associations de pêche, à mener des opérations de destruction des seuils. Pire, la Commission européenne envisagerait

2

d'imposer aux Etats-membres la destruction des retenues d'eau sur 25.000 km de rivières européennes...

Les attitudes dogmatiques et idéologiques de ceux qui parlent d'écologie sans en avoir la culture conduisent inéluctablement à une destruction de la biodiversité aquatique par assèchement des cours d'eau. Mais le BTP et les bureaux d'études y trouvent aussi leur intérêt car ce sont eux qui profitent des crédits publics !

[1] Bravard JP & Lévêque C. (eds), 2020. La gestion écologique des rivières françaises. Regards de scientifiques sur une controverse. L'Harmattan

[2] <https://continuite-ecologique.fr/secheresse-ecologie-energie-la-folle-politique-de-destruction-des-retenues-deau-en-france-2/>

[3] L. Maridet, H. Piégay, O. Gilard C et A. Thévenet. 1996. L'embâcle de bois en rivière : un bienfait écologique? un facteur de risques naturels ? La houille blanche.

[4] Lévêque C., 2019. La mémoire des fleuves et des rivières : l'histoire des relations entre les hommes et les cours d'eau à travers les siècles. Ulmer

[5] Amoros C. & Petts G.E. (eds), 1993. Hydrosystèmes fluviaux. Masson

[6] Lévêque C., 2021. Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau. Quae

[7] Messenger, ML, Lehner, B., Cockburn, C. *et al.* Global prevalence of non-perennial rivers and streams. *Nature* 594, 391-397 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03565-5>

[8] <https://www.eptb-loire.fr/soutien-detiage-de-loire-de-lallier/>

[9] Pierre Poterat, *Si les truites pouvaient parler. L'histoire récente des rivières du Plateau de Langres en général et du Châtillonnais en particulier. Les cas de la Seine et de l'Ource*, 153 pages.

AUTRES ARTICLES RECOMMANDÉS

 2

G Gala

"Regardez ce porc" : Clémentine Autain atomise un célèbre homme politique

289 126

RMC RMC

Marseille: bagarre générale après l'interruption d'un concert d'enfants par un rodéo urbain

La matinée de samedi a été tendue dans le quartier Air-Bel à Marseille, où un concert d'enfants pour fêter les 50 ans de la cité n'...

267 93



BFMTV

+ Suivre

Afficher le profil

"La loi de Moore est morte": les puces électroniques ont-elles finalement atteint leurs limites?

Par Luc Chagnon - Hier à 10:32

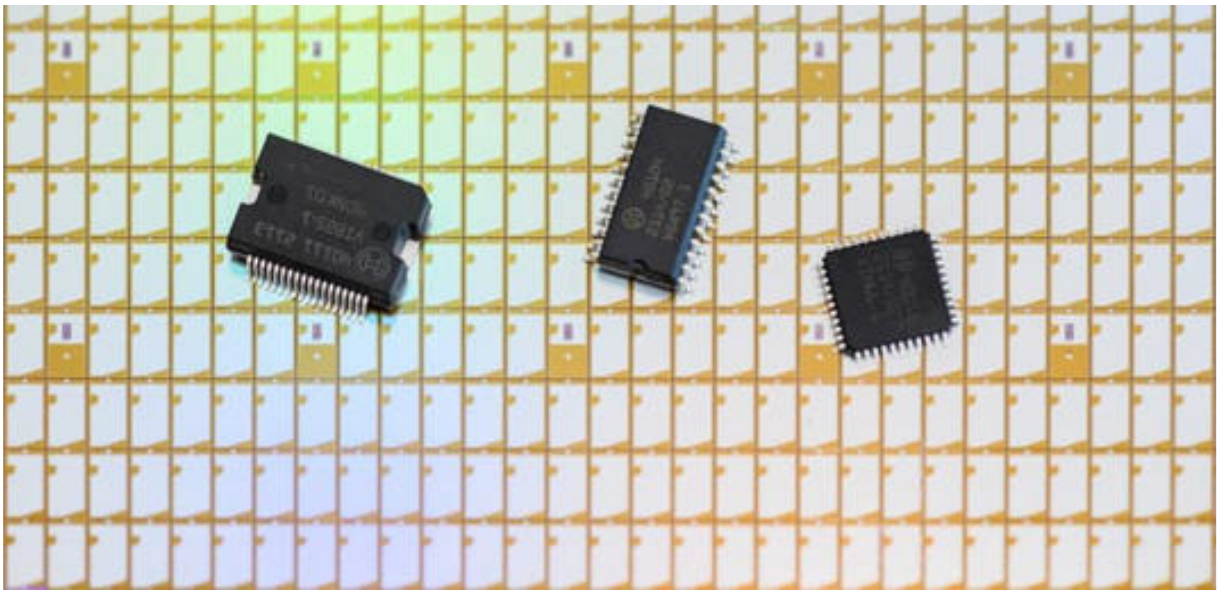
Réagir 4 commentaires | 10



L'observation faite par le cofondateur d'Intel il y a près d'un demi-siècle a guidé les progrès fulgurants de l'informatique moderne. Mais elle pourrait avoir atteint le bout de son potentiel. C'est en tout cas l'avis du géant Nvidia.



2



La loi de Moore dispose que le nombre de transistors sur une puce double tous les deux ans, entraînant une explosion de la capacité de calcul des machines.
© JENS SCHLUETER / AFP

Comment [nos smartphones](#) d'aujourd'hui peuvent-ils être des millions de fois plus puissants que l'ordinateur installé sur la fusée lunaire Apollo 11? C'est en grande partie grâce à une des règles fondamentales de l'informatique moderne, mais qui fait désormais l'objet de débats intenses entre les principaux acteurs du secteur: la loi de Moore.

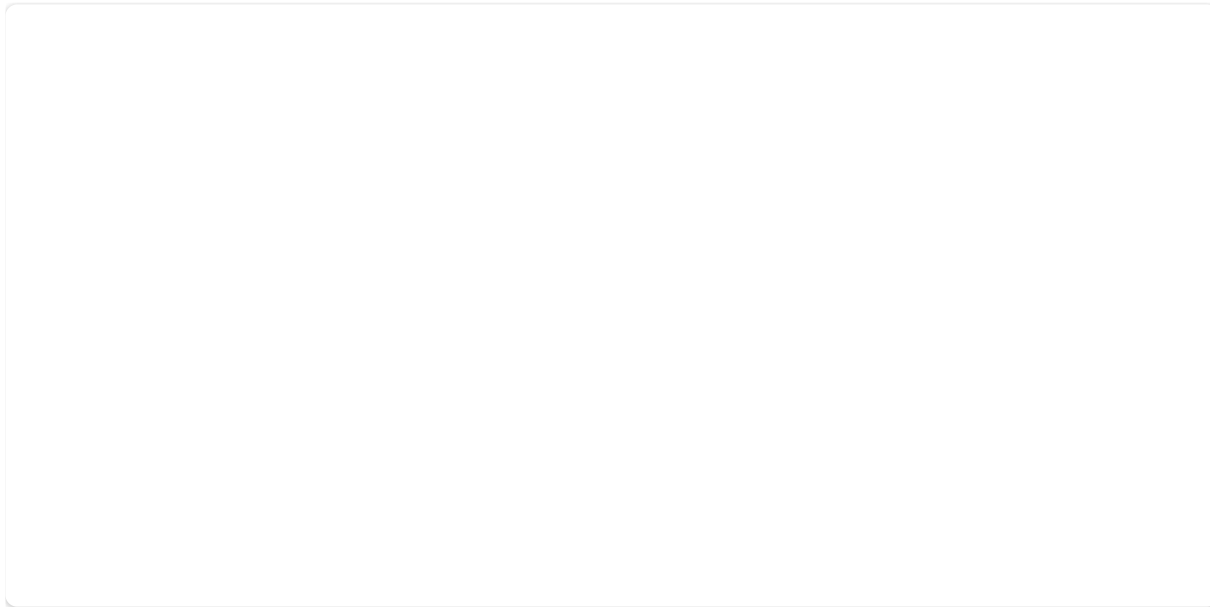
Cette "loi" a été imaginée en 1965 par Gordon Moore, à l'époque directeur du secteur Recherche & Développement de Fairchild Semiconductor, et futur cofondateur du géant de l'électronique [Intel](#). Selon lui, le nombre de transistors sur une puce électronique de taille constante devait doubler tous les ans dans les années 1970, rythme ensuite ramené à tous les deux ans dès les années 1980.

Une règle qui peut paraître complexe, mais dont les effets sont relativement simples à comprendre: le transistor est l'un des éléments de base de l'électronique moderne, un des fameux [semi-conducteurs](#) aujourd'hui omniprésents et dont la [pénurie](#) handicape de très nombreux secteurs industriels. Si une machine en contient plus - parce qu'ils sont devenus plus petits par exemple - elle peut alors réaliser des opérations complexes plus rapidement, et donc être plus puissante.

Continuer la lecture

2

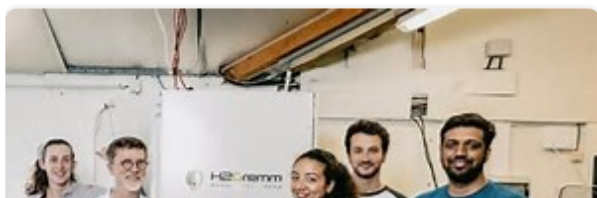
AUTRES ARTICLES RECOMMANDÉS



RMC RMC

"Tout a dis
ferme, une
la recherch

356



Le Parisien

**Dans le Finistère, deux
ingénieurs inventent une usine à
hydrogène... de la taille d'un...**

121 25

RMC RMC

**Marseille: bagarre générale après
l'interruption d'un concert
d'enfants par un rodéo urbain**

La matinée de samedi a été tendue dans le quartier Air-Bel à Marseille, où un concert d'enfants pour fêter les 50 ans de la cité n'...

267 93



2